

Dossier de presse

Distribution du bac jaune dans le Pays de Montbéliard

12 décembre 2022



**BIENVENUE
AU BAC JAUNE !**

**Distribution
du bac jaune :**
du 19 décembre 2022
à fin février 2023

dans toutes les communes
de Pays de Montbéliard
Agglomération

**Collecte en porte-à-porte
des déchets recyclables**

03 81 31 84 99

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h à 17h

**DÈS
MARS 2023
LA COLLECTE
DU BAC JAUNE**
SELON VOTRE CALENDRIER
DE COLLECTE

    SUIVEZ-NOUS
agglo-montbeliard.fr

 **pays de
Montbéliard**
AGGLOMÉRATION

Lors du conseil de communauté du 10 mars 2022, les élus de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) ont approuvé la mise en place du bac jaune et le vote de la grille tarifaire concernant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI). Le bac jaune permettant la collecte en porte-à-porte des déchets recyclables (hors verre) sera donc livré de fin décembre 2022 à fin février 2023 dans les foyers des 72 communes de l'Agglomération.

2023, arrivée du bac jaune dans le Pays de Montbéliard : premier grand changement

> Livraison des bacs jaunes à partir du 21 décembre

Les **44 745 bacs jaunes** seront distribués devant le domicile des habitants du Pays de Montbéliard, **à partir du 21 décembre 2022 jusqu'à fin février 2023**. La distribution sera effectuée par la société SULO. Pour la réception du bac jaune, aucune présence n'est requise. De la même manière, la remise du bac jaune est gratuite donc tout demande de paiement est interdite et doit être signalée à la Direction Collecte des déchets au 03 81 31 84 99.

Distribution du bac jaune	
Communes	Dates
ALLONDANS ECHENANS ISSANS RAYNANS SEMONDANS ST-JULIEN-LES-MONTBELIARD	21 décembre 2022
DUNG PRESENTEVILLERS SAINTE-MARIE	21 et 22 décembre 2022
BEUTAL BRETIGNEY	22 décembre 2022
LOUGRES MONTENOIS	22 au 26 décembre 2022
BERCHE DAMPIERRE-SUR-LE-DOUBS ETOUVANS LONGEVELLE-SUR-DOUBS	23 au 26 décembre 2022
COLOMBIER-FONTAINE	26 au 29 décembre 2022
GOUX-LES-DAMBELIN REMONDANS-VAIVRE	27 décembre 2022
DAMBELIN ECOT ST-MAURICE-COLOMBIER VILLARS-SOUS-ECOT	27 et 28 décembre 2022
NOIREFONTAINE VILLARS-SOUS-DAMPJOUX	28 décembre 2022
AUTECHAUX-ROIDE ECURCEY NEUCHATEL-URTIERE PIERREFONTAINE-LES-BLAMONT	29 décembre 2022

BOURGUIGNON	29 et 30 décembre 2022
PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS	29 et 30 décembre 2022 / 2 au 4 janvier 2023
DANNEMARIE-LES-GLAY GLAY ROCHES-LES-BLAMONT VILLARS-LES-BLAMONT	30 décembre 2022
BLAMONT MESLIERES	30 décembre 2022 et 2 janvier 2023
THULAY	2 janvier 2023
ABBEVILLERS BONDEVAL	2 et 3 janvier 2023
MANDEURE	2 au 9 janvier 2023
MATHAY	3 au 9 janvier 2023
HERIMONCOURT	4 au 10 janvier 2023
VANDONCOURT	4 au 6 janvier 2023
SELONCOURT	5 au 13 janvier 2023
VALENTIGNEY	9 au 18 janvier 2023
VOUJEAUCOURT	10 au 16 janvier 2023
BAVANS	11 au 19 janvier 2023
BART	16 au 20 janvier 2023
COURCELLES-LES-MONTBELIARD	17 au 19 janvier 2023
SAINTE-SUZANNE	17 au 20 janvier 2023
ARBOUANS	19 et 20 janvier 2023
AUDINCOURT	19 au 27 janvier 2023
DASLE	20 au 24 janvier 2023
TAILLECOURT	23 et 24 janvier 2023
EXINCOURT	23 au 30 janvier 2023
ETUPES	25 janvier au 1er février 2023
DAMPIERRE-LES-BOIS	25 au 30 janvier 2023
DAMBENOIS FESCHES-LE-CHATEL	30 janvier au 2 février 2023
ALLENJOIE BADEVEL BROGNARD	30 et 31 janvier 2023
VIEUX-CHARMONT	31 janvier au 3 février 2023
NOMMAY	1er au 3 février 2023
GRAND-CHARMONT	1er au 7 février 2023
BETHONCOURT	3 au 9 février 2023
SOCHAUX	6 au 9 février 2023
MONTBELIARD	6 au 10 février 2023

> A quoi sert le bac jaune ?

Le bac jaune est dédié aux déchets recyclables (hors verre) c'est à dire que l'on peut y mettre : les plastiques, les petits cartons¹, le papier, le métal et l'aluminium.

Il rend ainsi le tri plus facile pour les habitants en particuliers les moins mobiles et les familles nombreuses. Il permet de mettre moins de déchets dans le bac d'ordures ménagères et donc de **maîtriser la dépense relative à ses déchets**.

La collecte du bac jaune démarrera en mars 2023 :

- Si vous êtes doté d'un bac jaune individuel, vous présentez votre bac aux jours indiqués dans le calendrier de collectes.
- Si vous habitez dans une impasse en utilisant déjà un point de regroupement pour vos ordures ménagères, vous déposez vos déchets recyclables dans le nouveau bac jaune collectif.
- Si vous habitez en secteur dense, de type centre-ville ou habitat collectif, vous utilisez un bac jaune collectif s'il a pu être installé sinon vous continuez d'utiliser un point recyclage².

Les habitants peuvent présenter leur bac jaune à la collecte aussi fréquemment que possible. En effet, seules les levées du bac d'ordures ménagères sont prises en compte dans le calcul de la redevance incitative. **La collecte du bac jaune aura lieu 2 fois par mois sauf dans les zones d'habitat dense où elle aura lieu 1 fois par semaine.**



¹ Les gros cartons sont à déposer en déchèteries

² Les containers flaconnages, papiers et cartons seront retirés des points recyclage dans les quartiers équipés de bacs jaunes.

> Une année pédagogique avec une facture indicative

En ce qui concerne **2023**, ce sera une **année pédagogique** afin que chaque habitant puisse se préparer aux changements à venir. A partir de mars 2023, les habitants pourront bénéficier de la collecte des déchets recyclables avec le bac jaune et en automne 2023, ils recevront une facture indicative dite à blanc, qui ne sera pas à régler, afin d'estimer leur future redevance incitative. Le système de facturation restera donc le même en 2023.

> Une campagne de communication pour répondre aux interrogations

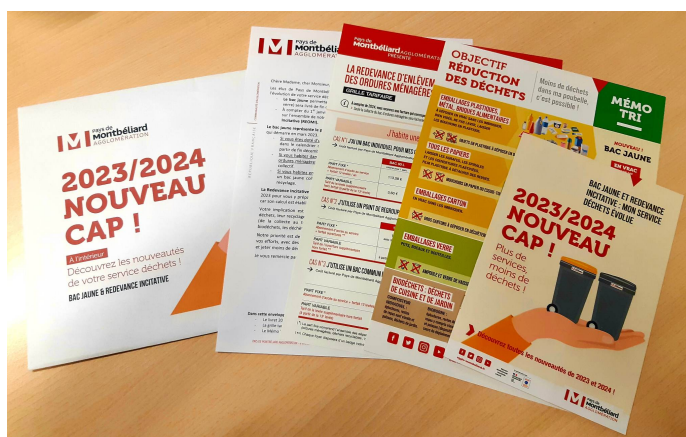
Le passage en redevance incitative et l'arrivée du bac jaune sont source de nombreuses interrogations. **L'Agglomération a souhaité accompagner les habitants et les élus dans ces changements avec une vaste campagne de communication depuis la prise de décision jusqu'en 2024.**

C'est ainsi que le Président, avec les Vice-Présidents en charge, a organisé six réunions par secteur entre le 28 octobre et le 6 décembre dernier afin d'informer les élus des 72 communes.

Par ailleurs, du 12 au 16 décembre, tous les habitants du Pays de Montbéliard vont recevoir en boîte aux lettres le **guide « 2023/2024 Nouveau cap ! »** afin de leur permettre de mieux comprendre les enjeux de ce changement de tarification mais aussi les conseils pour mieux réduire leurs déchets et donc maîtriser leur future facture.

Il sera accompagné :

- d'une **lettre officielle** de Charles Demouge, Président de Pays de Montbéliard Agglomération,
- de la **grille tarifaire** de la redevance incitative,
- du **nouveau Mémo Tri** adapté aux nouvelles consignes liées au bac jaune.



2024, la redevance incitative : deuxième grand changement

A compter du 1^{er} janvier 2024, la **Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative** sera le **mode de financement unique** sur le Pays de Montbéliard.

L'implication de chaque habitant est importante au regard de trois enjeux : la réduction à la source des déchets, leur recyclage et leur valorisation ainsi que la maîtrise du coût du service (de la collecte au traitement pour les ordures ménagères, les déchets recyclables, les biodéchets, les déchèteries...). La priorité de Pays de Montbéliard Agglomération est de faire bénéficier à ses habitants d'une tarification plus équitable, tenant compte de leurs efforts, avec des moyens nouveaux pour trier plus et jeter moins de déchets. La redevance incitative sera ainsi :

- **plus juste** car calculée en fonction de notre production réelle de déchets,
- **plus transparente** car établie selon des critères lisibles avec prochainement le suivi de notre production,
- **plus responsable** car elle incite chacun à réduire ses déchets pour maîtriser le coût du service et diminuer son impact sur l'environnement.

ATTENTION

Si votre bac à ordures ménagères n'a pas été recensé, ce qui est indispensable dans le cadre de la mise en place de la REOMI, prenez vite contact avec la Direction Collecte des déchets au 03 81 31 84 99.

De la même manière, pensez à nous signaler tout changement de situation (déménagement, décès...) au 03 81 31 84 99.





« Les élus de Pays de Montbéliard Agglomération ont approuvé la mise en place du bac jaune dans toutes les communes ainsi que le vote de la grille tarifaire concernant la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative. Cette double décision représente un bond en avant pour le service déchets qui évolue pour tous les producteurs de déchets ménagers assimilés : foyers, entreprises et administrations.

Pour Pays de Montbéliard Agglomération, territoire engagé dans la transition écologique, deuxième plus importante collectivité territoriale de Bourgogne-Franche-Comté à instaurer une redevance incitative, l'enjeu est triple : la réduction à la source des déchets, l'accélération du recyclage des déchets et la maîtrise du coût du service.

Notre priorité est de faire bénéficier aux habitants du Pays de Montbéliard d'une tarification plus équitable tenant compte leurs efforts, avec des moyens nouveaux de Pays de Montbéliard Agglomération pour trier plus et jeter moins de déchets. »

Charles Demouge, Président de Pays de Montbéliard Agglomération



« Avec l'extension des consignes de tri il y a trois ans, le déploiement de la collecte des biodéchets sur soixante-neuf communes en cette fin d'année, l'arrivée des bacs jaunes entre décembre 2022 et février 2023 ou encore l'application de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative au 1er janvier 2024, Pays de Montbéliard Agglomération montre une nouvelle fois sa détermination dans le domaine de la gestion des déchets.

Tous ces services participent à l'effort global que nous devons faire pour diminuer notre production de déchets. La mise en place de la redevance incitative et du bac jaune sont la clé pour une maîtrise de la dépense relative à nos déchets et sont également un geste pour la planète ! »

Daniel Granjon, Vice-Président de Pays de Montbéliard Agglomération en charge des déchets

Contact presse

charlotte.flubacker@agglo-montbeliard.fr



Charlotte Flubacker
Chargée de communication numérique et des relations presse
Direction de la communication
Tél. 03.81.31.86.78
8 avenue des Alliés - BP 98407
25208 Montbéliard Cedex
www.agglo-montbeliard.fr

